

Ancienne Alliance, Nouvelle Alliance

Introduction : Le sabbat et ses idées fausses modernes

De nombreuses personnes dans le monde religieux insistent aujourd'hui sur l'observance du sabbat par les chrétiens, interprétant souvent comme un jour de repos le dimanche. Cependant, un examen plus approfondi des Écritures révèle des différences significatives entre l'observance biblique du sabbat et les pratiques modernes. Le sabbat est explicitement le septième jour de la semaine (samedi), et non le premier (dimanche), comme l'indiquent Genèse 2:2-3 : « Le septième jour, Dieu acheva son œuvre, et il se reposa le septième jour de toute son œuvre. Dieu bénit le septième jour et le sanctifia, parce que ce jour-là il se reposa de toute son œuvre de création. » et Exode 20:8-11 : « Souviens-toi du jour du sabbat, pour le sanctifier. Tu travailleras six jours, et tu feras tout ton ouvrage. Mais le septième jour est le sabbat de l'Éternel, ton Dieu... Car en six jours l'Éternel a fait les cieux, la terre, la mer et tout ce qui s'y trouve, et il s'est reposé le septième jour. C'est pourquoi l'Éternel a béni le jour du sabbat et l'a sanctifié. » De plus, l'Ancien Testament décrit non seulement les sabbats hebdomadaires, mais aussi les années sabbatiques (tous les sept ans) et les années jubilaires (tous les cinquantièmes ans) dans le Lévitique 25:1-22. Sur une période de cinquante ans, un Juif typique sous l'Ancienne Alliance observait plus de 5 000 jours de sabbat, bien plus que les quelque 2 600 jours qu'un « observateur du sabbat » moderne pourrait revendiquer.

Les exigences bibliques du sabbat étaient strictes. Le peuple de Dieu avait reçu l'ordre de rester chez lui (Exode 16:29 : « N'oubliez pas que l'Éternel vous a donné le sabbat ; c'est pourquoi, le sixième jour, il vous donnera du pain pour deux jours. Le septième jour, chacun restera chez soi ; personne ne sortira. »), ce qui interdisait les déplacements pour le sport, les visites à des amis ou la participation à des rassemblements officiels comme les offices religieux. Il était interdit de cuisiner ; tous les aliments devaient être préparés à l'avance (Exode 16:23-29). Tout travail était interdit, même allumer un feu (Exode 35:3 : « Vous n'allumerez point de feu dans aucune de vos demeures, le jour du sabbat. »). Toute transgression entraînait de graves conséquences, y compris la mort (Nombres 15:32-36 : « ...L'Éternel ordonna à Moïse : Cet homme mourra ; toute l'assemblée le lapidera hors du camp. L'assemblée le fit donc sortir du camp et le lapida à mort, comme l'Éternel l'avait ordonné à Moïse. »).

Qui observe véritablement le sabbat aujourd'hui comme prescrit ? Pratiquement personne, car les interprétations modernes en diluent la portée. Cela soulève des questions plus vastes : les pratiques de l'Ancien Testament, comme les sacrifices d'animaux (Lévitique 1-7), sont-elles toujours en vigueur ? Qu'en est-il des autres fêtes (par exemple, la Pâque, la Fête des Tabernacles) ? Existe-t-il aujourd'hui un système de sacerdoce ou de hiérarchie entre clergé et laïcs ? L'Église construit-elle la « maison de Dieu » ? Quel est le lien entre l'Ancienne Alliance (la Loi mosaïque, ou Torah) et la Nouvelle Alliance en Christ ?

Cette étude, qui se prête aussi bien à des discussions bibliques en groupe qu'à une réflexion personnelle, est précieuse pour les personnes issues de milieux ritualistes, traditionnels ou non chrétiens. Elle met en lumière la singularité du christianisme du Nouveau Testament et dissipe les confusions au sein de la chrétienté, notamment l'affirmation selon laquelle les disciples de Jésus doivent se conformer aux lois cérémonielles et civiles de la Torah.

Principaux versets introductifs :

- Colossiens 2:16 : « Que personne donc ne vous juge à propos de ce que vous mangez ou buvez, ou au sujet d'une fête, d'une nouvelle lune ou d'un sabbat. » (Paul met en garde contre les jugements légalistes fondés sur les observances de l'Ancien Testament, soulignant la liberté en Christ.)

- Jean 4:24 : « Dieu est esprit, et il faut que ceux qui l'adorent l'adorent en esprit et en vérité. » (Jésus enseigne que le véritable culte transcende les lieux et les rituels physiques, et se concentre sur la transformation intérieure.)
- Éphésiens 1:1 : « Paul, apôtre de Jésus-Christ par la volonté de Dieu, aux saints qui sont à Éphèse et qui sont fidèles en Jésus-Christ. » (Tous les croyants sont des « saints », ce qui démocratise la sainteté.)
- 1 Timothée 2:5 : « Car il y a un seul Dieu, et un seul médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme. » (L'accès direct à Dieu par le Christ seul élimine les intermédiaires humains.)
- Colossiens 2:17 : « Ce n'étaient que l'ombre des choses à venir, mais la réalité appartient à Christ. » (Les pratiques de l'Ancien Testament préfiguraient le Christ ; accomplies, elles ne sont plus obligatoires.)

Deux Alliances : La nature supplantante de la Nouvelle

La Bible distingue l'Ancienne Alliance (donnée par Moïse au Sinaï) et la Nouvelle Alliance (inaugurée par la mort et la résurrection du Christ). Hébreux 9:15-17 : « C'est pourquoi il [Christ] est le médiateur d'une nouvelle alliance, afin que ceux qui sont appelés reçoivent l'héritage éternel promis, grâce à la mort qui est intervenue pour les racheter des transgressions commises sous la première alliance. Car, en effet, lorsqu'il y a testament, la mort du testateur doit s'appliquer. Un testament n'entre en vigueur qu'à la mort, puisqu'il est inopérant tant que le testateur est vivant. » (La mort du Christ a instauré la Nouvelle Alliance, rendant l'Ancienne caduque ; l'Ancienne ne pouvait racheter éternellement, mais la Nouvelle le fait par le sacrifice du Christ.)

Le cœur moral de la loi – aimer Dieu et son prochain – demeure (Galates 5.14 : « Car toute la loi est accomplie dans cette seule parole : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. » ; Matthieu 22.37-40 : « Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme et de toute ta pensée. C'est le premier et le plus grand commandement. Et voici le second, qui lui est semblable : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. De ces deux commandements dépendent toute la Loi et les Prophètes. »), mais les commandements et les ordonnances spécifiques ont été accomplis et abolis à la croix. Colossiens 2.13-14 : « Vous étiez morts par vos offenses et par l'incirconcision de votre chair, Dieu vous a rendus à la vie avec lui, en nous faisant pardonner toutes nos offenses ; il a effacé l'acte dont les ordonnances subsistaient contre nous et qui engendrait une condamnation, et il l'a annulé en le clouant à la croix. » (L'expression « registre des dettes » fait référence aux exigences de la Loi ; le Christ les a annulées, libérant ainsi les croyants des obligations cérémonielles.)

Les chrétiens ne sont pas tenus de suivre les prescriptions de l'Ancien Testament (Actes 15:10-11 : « Maintenant donc, pourquoi tentez-vous Dieu en imposant aux disciples un joug que ni nos pères ni nous n'avons pu porter ? Mais nous croyons que nous serons sauvés par la grâce du Seigneur Jésus, tout comme eux. »). Ceci réfute l'idée que les disciples de Jésus doivent suivre la Torah. Jésus a accompli la Loi (Matthieu 5:17-18 : « ...Je ne suis pas venu abolir [la Loi ni les Prophètes], mais les accomplir. Car, en vérité, je vous le dis, tant que le ciel et la terre ne passeront point, il ne passera point de la Loi un seul iota, un seul trait de lettre, jusqu'à ce que tout soit accompli. »), mettant ainsi fin à son rôle cérémoniel (Galates 3:23-25 : « Avant la foi, nous étions captifs de la loi... Mais maintenant que la foi est venue, nous ne sommes plus sous la tutelle d'un administrateur. »).

Deux poids, deux mesures : éliminés dans la Nouvelle Alliance

L'Ancienne Alliance établissait une distinction entre le sacré et le profane, engendrant un engagement incohérent. Si certains jours étaient considérés comme sacrés, d'autres étaient implicitement profanes, ce qui incitait à redoubler d'efforts lors d'occasions « spéciales ». Le christianisme, en revanche, exige une vie de disciple au quotidien (Luc 9,23 : « Puis il dit à tous : Si quelqu'un veut me suivre, qu'il renonce à lui-même, qu'il se charge chaque jour de sa croix et qu'il me suive. » ; Romains 12,1 : « Je vous exhorte donc, frères, par la miséricorde de Dieu, à offrir vos corps comme un sacrifice vivant, saint et agréable à Dieu ; ce sera là votre culte spirituel. »). Tout temps est sacré, car le Christ rachète chaque aspect de la vie.

Le double standard se manifeste dans : a. Le temps sacré b. l'espace sacré c. Les personnes saintes d. Les objets sacrés

La Nouvelle Alliance transforme ces distinctions (1 Pierre 1:15-16 : « ...Comme celui qui vous a appelés est saint, vous aussi soyez saints dans toute votre conduite, puisqu'il est écrit : « Vous serez saints, car je suis saint. »).

Temps sacré : Libération de l'observance légaliste

Les chrétiens sont affranchis de l'observance du sabbat (Exode 20:8-11, voir ci-dessus ; Colossiens 2:16, voir ci-dessus). Toute tentative de justification par des jours particuliers conduit à l'asservissement (Galates 4:8-11 : « Auparavant, quand vous ne connaissiez pas Dieu, vous étiez esclaves de ceux qui, par nature, ne sont pas des dieux... Comment pouvez-vous retourner aux principes élémentaires, faibles et vains, du monde... ? Vous observez des jours, des mois, des saisons et des années ! Je crains d'avoir travaillé pour vous en vain. »). (Paul assimile le retour aux observances calendaires à l'esclavage païen.)

L'Église primitive se réunissait le dimanche (Actes 20:7 : « Le premier jour de la semaine, nous étions réunis pour rompre le pain... » ; Apocalypse 1:10 : « J'étais en esprit au jour du Seigneur... »), commémorant la résurrection du Christ (Matthieu 28:1), mais le dimanche n'est pas un sabbat.

Contre-indications à l'observance de la Torah : Jésus a vécu sous l'Ancienne Alliance pour accomplir (Galates 4:4-5 : « Mais lorsque les temps furent accomplis, Dieu envoya son Fils, né d'une femme, né sous la loi, afin de racheter ceux qui étaient sous la loi. »). Après sa résurrection, la grâce prévaut (Romains 6:14 : « Car le péché n'aura point de pouvoir sur vous, puisque vous n'êtes point sous la loi, mais sous la grâce. »). Observer un jour est permis si cela est fait librement (Romains 14:5-6 : « Tel fait une distinction entre les jours ; tel autre les estime tous égaux... Celui qui fait une distinction, la fait pour le Seigneur. »), mais imposer est un péché (Galates 5:1 : « C'est pour la liberté que Christ nous a affranchis. Tenez donc ferme, et ne vous laissez pas remettre sous le joug de l'esclavage. »).

Leçon : Efforcez-vous toujours d'être un disciple.

Espace sacré : Adorer partout

Dieu ne saurait être confiné à des espaces « saints » (Actes 7.48-49 : « Pourtant, le Très-Haut n'habite pas dans des maisons faites de main d'homme, comme le dit le prophète : “Le ciel est mon trône, et la terre mon marchepied...” » ; Jean 4.24, cité plus haut). L'Ancienne Alliance en limitait l'accès par le tabernacle/temple (Hébreux 9.1-8 : « Or, la première alliance elle-même avait des ordonnances concernant le culte et un lieu saint sur terre... »), mais la mort du Christ a déchiré le voile (Matthieu 27.51 : « ...Et voici, le voile du temple se déchira en deux, depuis le haut jusqu'en bas... »), symbolisant un accès libre (Éphésiens 2.18 : « Car c'est par lui que nous avons tous deux accès auprès du Père, dans un même Esprit. »).

Le culte est un mode de vie (Romains 12.1, voir ci-dessus). L'Église (les fidèles) est la famille de Dieu (Éphésiens 2.19 : « Ainsi donc vous n'êtes plus des étrangers ni des gens de passage, mais vous êtes concitoyens des saints, membres de la famille de Dieu. »), mais aucun édifice n'est sacré par nature.

Contre-argument de la Torah : Le temple n'était qu'une ombre (Hébreux 8.5 : « ...Ils servent une copie et une ombre des réalités célestes... »). Le corps du Christ est le véritable temple (Jean 2.19-21 : « ...Détruisez ce temple, et en trois jours je le relèverai. ...Il parlait du temple de son corps. »).

Leçon : Brillez pour Dieu partout.

Peuple saint : Égalité en Christ

Il n'existe pas d'élite de « saints » ; tous les croyants sont saints (Éphésiens 1.1, cité plus haut). Jésus est le seul souverain sacrificateur (Hébreux 7.23-28 : « ...Les prêtres précédents étaient nombreux, car la mort les empêchait d'exercer leur ministère ; mais lui, il exerce son sacerdoce pour toujours... Car il était vraiment convenable que nous ayons un tel souverain sacrificateur, saint, innocent et sans tache... »). Tous les croyants forment un sacerdoce royal (1 Pierre 2.9 : « Mais vous êtes une race élue, un sacerdoce royal, une nation sainte... »), offrant des sacrifices spirituels.

Un seul médiateur : le Christ (1 Timothée 2.5, cité plus haut). Prier les saints ou Marie contredit cela (Romains 8.34 : « ...le Christ Jésus est celui qui est mort... qui est à la droite de Dieu, et qui intercède pour nous. »). Il n'y a pas de division entre le clergé et les laïcs (Matthieu 23.8-9 : « Mais vous, ne vous faites pas appeler Rabbi, car vous n'avez qu'un seul Maître, et vous êtes tous frères. N'appellez personne sur la terre votre père, car vous n'avez qu'un seul Père, celui qui est dans les cieux. »). Tous sont également engagés, avec des dons différents (Éphésiens 4.11-12).

Contre la Torah : Le sacerdoce lévitique a pris fin (Hébreux 7:11-12 : « ...Car lorsqu'il y a un changement dans le sacerdoce, il y a nécessairement un changement dans la loi aussi. »). L'observance de la Torah perpétue des divisions abolies.

Leçon : Le système clérical encourage le double standard, étranger au Christ (Galates 3:28 : « Il n'y a plus ni Juif ni Grec, il n'y a plus ni esclave ni homme libre, il n'y a plus ni homme ni femme, car vous êtes tous un en Jésus-Christ. »).

Sacré nom d'un chien ! Divers objets sacrés

La Nouvelle Alliance abolit les distinctions :

- Les aliments saints (1 Timothée 4:3-5 : « ...Qui interdisent le mariage et prescrivent l'abstinence des aliments que Dieu a créés pour être reçus avec actions de grâces... Car tout ce que Dieu a créé est bon... » ; Hébreux 13:9 : « Ne vous laissez pas entraîner par des enseignements divers et étrangers, car il est bon que le cœur soit affermi par la grâce, et non par les aliments... » ; Marc 7:19 : « ...Il déclara donc purs tous les aliments. »).
- Autels saints (Hébreux 7:27 : « ...Il n'a pas besoin, comme ces grands prêtres, d'offrir chaque jour des sacrifices... car il l'a fait une fois pour toutes en s'offrant lui-même. » ; Hébreux 13:10 : « Nous avons un autel dont ceux qui servent sous la tente n'ont pas le droit de manger. »).
- Images/icônes (Exode 20:4 : « ...Tu ne te feras point d'image taillée... » ; 1 Jean 5:21 : « Petits enfants, gardez-vous des idoles. »).
- Vêtements liturgiques, eau bénite, encensoirs, médailles, reliques, langues, formules, croix : tous ces éléments importent invalablement des catégories de l'Ancien Testament (2 Corinthiens 3:6 : « ...Qui nous a rendus capables d'être ministres d'une nouvelle alliance, non de la lettre, mais de l'Esprit ; car la lettre tue, mais l'Esprit vivifie. »).

Contre-argument à la Torah : Romains 7:6 : « Mais maintenant, nous sommes affranchis de la loi, étant morts à ce qui nous retenait captifs, afin que nous servions Dieu dans la nouveauté de l'Esprit et non dans la ancienne voie de la lettre. » La Loi a conduit au Christ (Galates 3:19-25).

Conclusion : Des ombres à la lumière

Colossiens 2:17 (cité plus haut) enseigne que des éléments de l'Ancienne Alliance préfiguraient le Christ, la réalité. L'Ancien Testament est obsolète (Hébreux 8:13 : « En parlant d'une nouvelle alliance, il rend caduque la première. Or, ce qui devient obsolète et vieillit est près de disparaître. »). Une grande partie du christianisme moderne reflète le judaïsme de l'Ancien Testament, s'accrochant à des rituels et à des hiérarchies.

Pour réfuter les affirmations de la Torah : Éphésiens 2:14-15 : « Car c'est lui qui est notre paix, lui qui des deux n'en a fait qu'un, en abattant par sa chair le mur de séparation, l'inimitié, en abolissant la loi des commandements et des ordonnances... » Jésus a mis en garde contre les traditions humaines (Marc 7:6-8 : « ...Ce peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est loin de moi ; c'est en vain qu'ils me rendent un culte, car leurs doctrines ne sont que des préceptes humains. »...). L'observance de la Torah risque de séparer de Christ (Galates 5:4 : « Vous êtes séparés de Christ, vous tous qui cherchez la justification par la loi ; vous êtes déçus de la grâce. »).

Quittez les ténèbres pour la lumière du Christ, où règne la véritable liberté (Jean 8:36 : « Si donc le Fils vous affranchit, vous serez réellement libres. »). Cela donne la force de vivre selon l'Esprit, et non de se contenter d'observer des rituels.